

CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

Lignes directrices concernant l'attribution et le renouvellement

Contexte

Le Programme des [Chaires de recherche du Canada](#) (CRC) a pour but d'attirer et de retenir certains des chercheurs les plus accomplis et prometteurs. Il existe deux types de chaires :

- les chaires de **niveau 1** (dites senior), dotées d'un financement de 200 000 \$ par année pour une durée de sept ans et renouvelable une seule fois; les titulaires sont des **chercheurs exceptionnels**, reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine;
- les chaires de **niveau 2** (dites junior), dotées d'un financement de 100 000 \$ par année pour une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois; les titulaires sont des **chercheurs émergents exceptionnels**, reconnus par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine.

En mai 2017, le Programme des CRC publiait un [Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#). En plus de requérir des universités canadiennes qu'elles atteignent leurs cibles d'équité (périodiquement revues) et produisent une stratégie à cette fin, ce plan d'action poursuit deux objectifs étroitement liés : une transparence accrue dans la gestion des chaires allouées et une reddition de comptes claire et complète. En particulier, en ce qui concerne les nouvelles candidatures, internes comme externes, et les passages d'une chaire de niveau 2 à une chaire de niveau 1, **seuls les dossiers présentés à l'issue d'un processus ouvert, avec la publication d'annonces, sont désormais acceptés par le Secrétariat des CRC.**

L'Université de Montréal souscrit pleinement aux principes et objectifs de diversité et d'équité et elle accueille donc favorablement ces exigences. Par ailleurs, au-delà de ces obligations bien légitimes, l'Université de Montréal estime que les CRC représentent un moyen privilégié de développement institutionnel et elle doit se donner les moyens d'en faire un usage qui lui permette d'atteindre des objectifs stratégiques en lien avec ses priorités. C'est dans cet esprit que les présentes lignes directrices ont été élaborées.

Nouvelles chaires

Le VRRDCI lance des invitations à la communauté et des chercheuses et chercheurs afin de pourvoir les chaires vacantes. Les candidatures sont recueillies à l'issue d'un processus ouvert annonçant la disponibilité de chaires dans des thématiques déterminées par les facultés et agréées par le vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation (VRRDCI). Les dossiers sont déposés auprès du VRRDCI directement par les candidates et candidats eux-mêmes, et ils comprennent les éléments suivants : une page de présentation, une lettre de motivation, une proposition de recherche, une stratégie ÉDI ainsi qu'un curriculum vitae et ses faits saillants. S'il s'agit d'un renouvellement, le dossier comportera en plus un bilan du premier mandat.

L'évaluation et la sélection des candidatures se fait en deux étapes :

- **une évaluation scientifique** : évaluation par un comité de pairs de la qualité scientifique afin d'identifier les candidatures répondant aux [critères d'excellence des chaires](#); **l'on s'attend à ce que les candidates et candidats retenus répondent de manière satisfaisante à tous les critères de sélection, l'état d'avancement en carrière étant dûment pris en compte;**

si l'avis est favorable :

- **une évaluation institutionnelle**, appuyée par une lettre de la faculté, prenant notamment en compte l'impact scientifique et structurant de la chaire, l'arrimage avec les priorités institutionnelles, en particulier les objectifs de l'Université en matière de diversité et d'équité (incluant la stratégie ÉDI de la candidate ou du candidat), et le caractère stratégique de la chaire.

Au terme du processus, la vice-rectrice communique aux facultés les décisions relatives aux candidatures reçues ainsi que les motifs appuyant ces décisions dans le cas des candidatures non retenues.

Renouvellements

Le renouvellement d'une CRC pour un second mandat est possible si les critères énoncés par le Programme sont satisfaits (voir <http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/renew-renouvellement-fra.aspx>). Sauf circonstances exceptionnelles, une chaire de niveau 1 ne peut être renouvelée pour un troisième mandat.

Octobre 2020